



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## formation professionnelle

Question écrite n° 87945

### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la révision générale des politiques publiques. Elle lui demande de lui indiquer les modalités de mise en place, le fonctionnement et la date butoir fixée pour la mise en place des classes virtuelles destinées à offrir aux agents de la fonction publique des formations adaptées et professionnalisantes à distance. Elle le prie également de lui indiquer tous les moyens (techniques, humains, matériels...) qui seront mis en place afin de permettre cette mise en place.

### Texte de la réponse

L'objectif est de promouvoir au sein des ministères le développement de la formation en classes virtuelles en substitut d'une partie du présentiel sur le fondement de la bonne pratique identifiée au ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) lors de l'étude RGPP « optimiser l'appareil de formation continue de l'État ». À l'issue du conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP) du 30 juin dernier, un chantier « classes virtuelles » s'est mis en place autour de deux axes. Le premier axe concerne l'assistance des deux ministères pilotes - intérieur et justice - dans la conduite de leurs projets respectifs à savoir : une formation à la suite bureautique Open Office et une formation au nouveau système d'information ressources humaines (SIRH). Le second axe concerne le développement du dispositif dans les ministères, ayant manifesté leur intérêt, à partir de l'échange de bonnes pratiques. Grâce à l'appui et à l'accompagnement par le MENESR qui a déployé avec succès, depuis près de quatre années, des classes virtuelles dont l'utilisation croît chaque année, le déploiement sur l'année 2010 s'est réalisé en deux phases successives : depuis le mois de septembre, l'accent a été mis sur le cadrage et l'organisation du projet en lien direct avec les ministères pilotes concernés - définition du périmètre des travaux, réunions thématiques, plan de mise en oeuvre, etc. En parallèle, et à compter du mois de novembre, la démarche a visé à étendre l'appropriation des classes virtuelles auprès des autres ministères intéressés grâce à l'élaboration d'un kit de transfert méthodologique. Le projet s'est construit sur la période grâce à la participation active des ministères concernés (mise en oeuvre d'une équipe pluridisciplinaire en mode projet) et par l'assistance d'une équipe dédiée formée par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et un cabinet de conseil. En 2011, la promotion des classes virtuelles dans la fonction publique sera poursuivie avec la mise en oeuvre opérationnelle d'actions expérimentales dans les deux ministères pilotes et l'extension de la démarche auprès d'autres structures ministérielles.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 87945

**Rubrique** : Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé** : Budget, comptes publics et réforme de l'État

**Ministère attributaire** : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 septembre 2010, page 9836

**Réponse publiée le** : 8 mars 2011, page 2242